



MONTANT de la COTISATION 2022

Grille tarifaire applicable aux adhérent·es « PRO » entreprises, associations, collectivités territoriales

Vous payez une cotisation mensuelle ou annuelle à partir du mois suivant votre adhésion, et vous pouvez ensuite quitter le réseau sur simple demande, quand vous le souhaitez.

La cotisation est offerte aux artistes ayant illustré les billets, ainsi qu'aux comptoirs de change.

Son montant dépend de la taille de la structure :

- nombre de salarié·es pour une entreprise ou une association,
- nombre d'habitant·es pour une collectivité.

La cotisation est payable en euros ou en Plumes.

Elle n'est pas soumise à la TVA.

	Nb de salarié·es	Cotisation mensuelle	Cotisation annuelle
Entreprises	0	5 €	60 €
	1 à 2	8 €	96 €
	3 à 5	10 €	120 €
	6 à 10	15 €	180 €
	> 10	25 €	300 €

	Nb de salarié·es	Cotisation annuelle
Associations	0	30 €
	1 à 2	60 €
	≥ 3	90 €

	Cotisation annuelle
Collectivités	0,10 € /habitant·e jusqu'au 5000 ^{ème} + 0,05 € /habitant·e à partir du 5001 ^{ème}